

COMMUNE DE CEYZERIAT

Arrêtés du Maire du 24/03/2026

ARRÊTE

N°2026/05

Objet : ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES AUX ADJOINTS.

Le Maire de la Commune de Ceyzériat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

VU ^{le} procès-verbal d'élection des adjoints en date du 20 mars 2026.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur **CARMINATI Alexandre, 1^{er} adjoint**, est délégué pour remplir les fonctions et signer toutes les pièces relatives aux affaires suivantes :
- Travaux, voirie, circulation, affaires générales.

Article 2 : Madame **FRANCK Isabelle, 2^{ème} adjointe**, est déléguée pour remplir les fonctions et signer toutes les pièces relatives aux affaires suivantes :
- culture, associations, information, jeunesse.
En cas d'absence, la délégation qui lui est accordée sera exercée par Mr Carminati Alexandre, 1^{er} adjoint.

Article 3 : Monsieur **CARTE Claude, 3^{ème} adjoint**, est délégué pour remplir les fonctions et signer toutes les pièces relatives aux affaires suivantes :
- Finances et bâtiments communaux, forêt, vidéosurveillance, cimetière,
En cas d'absence, la délégation qui lui est accordée sera exercée par Mr Carminati Alexandre, 1^{er} adjoint.

Article 4 : Madame **TAVEL Cécile, 4^{ème} adjointe**, est déléguée pour remplir les fonctions et signer toutes les pièces relatives aux affaires suivantes :
- sport, affaires sociales.
En cas d'absence, la délégation qui lui est accordée sera exercée par Mr Carminati Alexandre, 1^{er} adjoint.

Article 5 : Monsieur **POMMERUEL Christian, 5^{ème} adjoint**, est délégué pour remplir les fonctions et signer toutes les pièces relatives aux affaires suivantes :
- environnement, urbanisme –délivrance des autorisations de droit des sols.
En cas d'absence, la délégation qui lui est accordée sera exercée par Mr Carminati Alexandre, 1^{er} adjoint.

Article 6 : Madame **TRENTESAUX Claudine, 6^{ème} adjointe**, est déléguée pour remplir les fonctions et signer toutes les pièces relatives aux affaires suivantes :
- affaires scolaires et périscolaires, petite enfance. En cas d'absence, la délégation qui lui est accordée sera exercée par Mr Carminati Alexandre, 1^{er} adjoint.

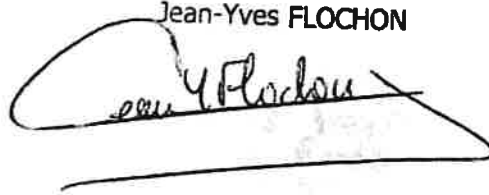
Article 7 : Le présent arrêté prend effet le 21 mars 2026.

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera immédiatement transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain et notifié à :

- Monsieur le Procureur de la République ;
- Monsieur le Receveur Municipal ;
- Monsieur CARMINATI Alexandre ;
- Madame FRANCK Isabelle ;
- Monsieur CARTE Claude ;
- Madame TAVEL Cécile ;
- Monsieur POMMERUEL Christian ;
- Madame TRENTESAUX Claudine ;

Le Maire,

Jean-Yves FLOCHON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Yves Flochon', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.